

Marmande

T E R R E D E G A R O N N E

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DIRECTION DE LA CITOYENNETE

TEL. 05.53.64.15.68

Courriel : agaillard@mairie-marmande.fr

Réf. courrier : KD/AG : 2023.009

Marmande, le 17 février 2023

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU CONSEIL DE QUARTIER MAGDELEINE / BOUILHATS / DISPANS JEUDI 16 FEVRIER 2023

Lieu : maison de quartier de Magdeleine

Début de la rencontre : 18h00

Fin de la rencontre : 20h00

En présence de : M. le Maire et de Mme Valérie GUILBAUD, élue référente du quartier Magdeleine, conseillère en charge aux solidarités et au Centre Social.

17 habitants

Service Citoyenneté : Alain GAILLARD

Début de la séance

Cette quatrième rencontre a principalement été dédiée sur les débats tenus lors des précédentes rencontres.

Avec la venue de nouveaux habitants, un tour de table a permis à chacun de se présenter, ses motivations, ses intérêts à participer à la vie du quartier.

A l'issue de ce temps-là, plusieurs thèmes et ou interrogations ont été évoquées :

- Planning animations quartier
- Propreté
- Projet déchetterie
- Dénominations de voies
- La fibre
- Les incivilités routières
- D132
- Cimetière du Bouilhats
- Association ACAVICOM
- Route des vigneron
- Entretien chemin pédestre
- Prolongement voirie / route de l'école de Magdeleine
- Devenir de l'école

1- Planning animation quartier

L'assemblée demande la possibilité de réserver la maison de quartier de Magdeleine « en priorité » pour les habitants du quartier.

Mme GUILBAUD répond qu'il faut tenir compte du planning des réservations concernant les associations.

La demande des riverains concerne essentiellement les week ends.

2- Propreté

Les habitants se plaignent des déchets qui jonchent la voie routière ainsi que les fossés au sein du quartier.

L'assemblée demande qu'un règlement soit appliqué auprès des automobilistes qui transportent leurs déchets à l'aide d'une remorque.

En effet, obliger tous les automobilistes à bâcher leur remorque remplie de déchets en direction de la déchetterie solutionnerait ces problèmes de détritrus dans les fossés et sur la voie.

3- Dénominations de voies

Certains tracés sur le territoire restent à dénommer. Le secteur en contre bas de la maison de quartier en fait partie.

Une personne de l'assemblée propose de dénommer cette voie « chemin de l'école de Magdeleine ».

Après consultation, les participants valident la proposition.

L'assemblée est satisfaite du projet sur le dossier des dénominations de voies. Il est rappelé que ce dossier sera toujours d'actualité (changement de propriétaire, locataire, construction...)

Rappel : la numérotation métrique

La méthode :

- Cette numérotation correspond à une distance exprimée en mètre depuis un point d'origine appelé « point zéro » (mairie, église...) et prend en compte les côtés pairs et impairs.

Avantages multiples

Le citoyen :

- Facilite l'accès aux soins et aux services à domicile (médecins, secouristes...)
- Facilite la livraison à domicile (commandes par correspondance, visites de courtoisies...)

La commune :

- Donne une cohérence d'identité à la commune / ville
- Facilite la gestion des listes électorales
- Permet la collecte des déchets

La mairie et la poste :

- Facilite l'identification des rues
- Fluidifie la distribution du courrier

Les services :

- Améliore l'identification et la gestion des clients par les services d'eau, d'électricité, gaz, police, sapeurs-pompiers, impôts...
- Permet le guidage et le repérage par GPS

4- La fibre

Les habitants ont abordé le sujet de la fibre. Certains résidents dénoncent le fait qu'ils n'ont toujours pas la fibre.

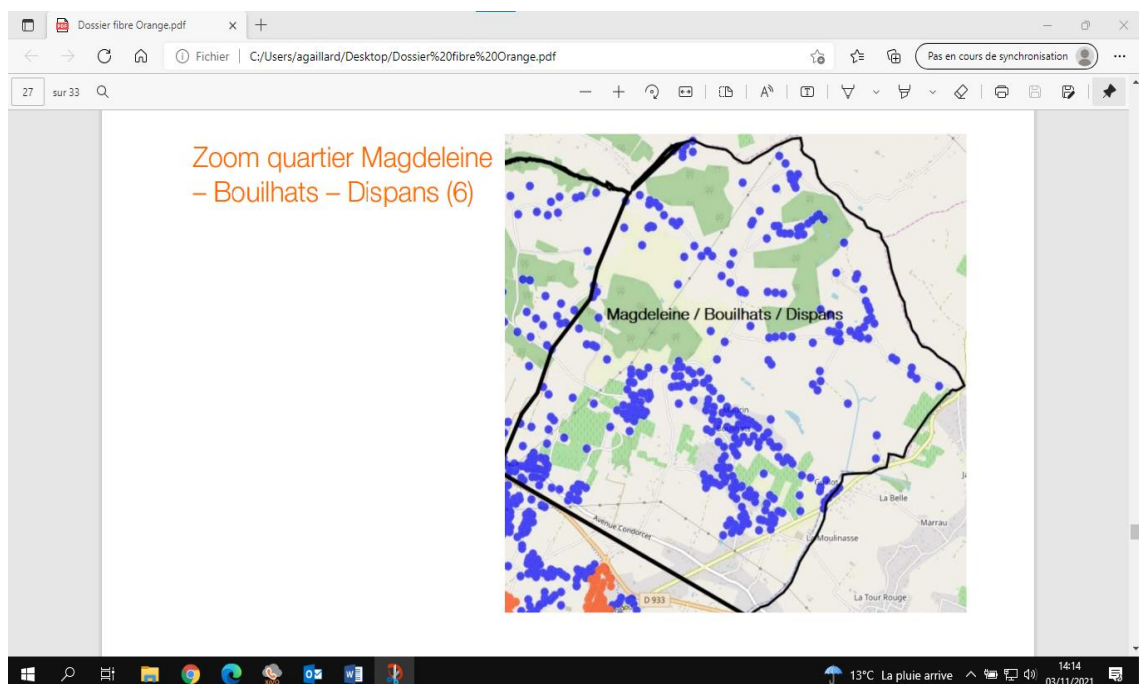
Il est rappelé que toutes les personnes qui souhaitent la fibre, doivent en faire la demande auprès de leur opérateur.

Lors d'une présentation publique du projet « fibre » par la société Orange, le 3 mars 2020, cette dernière reconnaît un retard sur l'implantation du réseau sur tout le territoire.

De part ces difficultés rencontrées dues à la spécificité du quartier (relief vallonné), Orange réalisera les travaux nécessaires pour répondre aux mieux aux attentes de la population.

Graphique explicatif de la situation sur le quartier (source société Orange)

- Chaque point bleu représente un « local adressable » dans son armoire. Local adressable = adresse d'une maison ou d'une entreprise connectée dans l'armoire de rue.



5 – Incivilités routières

Un habitant soulève un gros danger sur le tracé de la voie communale n° 3 qui passe devant l'école de Magdeleine.

En effet, la vitesse des voitures qui empruntent cet axe, limité à 50 km/h, provoque la colère des riverains.

Ils réclament plus de contrôle de gendarmerie / police municipale.

Une réponse du service voirie de VGA propose la pose d'un radar pédagogique afin de sensibiliser les automobilistes.

Il est aussi proposé un plateau ralentisseur devant l'école.

Un autre problème d'incivilité routière touche la route du chemin des vigneron.

Cette voie est empruntée par de nombreux automobilistes, qui d'après les riverains roulent à vive allure.

La route des chemins des vigneron c'est : 1600 mètre linéaire et largeur 3.30 en moyenne.

Une vitesse limitée à 50km/h au milieu (de chaque côté du lieu-dit Bouilhats) sur environ 440 mètre linéaire et donc le reste de part et d'autre est limité à 80 km/h.

De part l'étroitesse de la voie, un marquage au sol n'est pas possible.

Par contre, le service voirie peut limiter en totalité la route à 50 km/h.

Pour terminer sur les incivilités routières, l'assistance demande à la municipalité de se rapprocher de la société qui gère les camions poubelles, sur le principe de sensibiliser les chauffeurs de camions à respecter les limitations de vitesse.

6- Projet déchèterie

Un nouveau projet concernant la création d'une nouvelle déchèterie est à l'ordre du jour. Le concept est sous la responsabilité de VGA.

Le lieu de cette nouvelle plate-forme sera sur le quartier de Lolya (derrière les services techniques de la municipalité).

Lors des prochaines réunions, nous donnerons des informations en lien avec l'avancée du projet.

Une réunion publique a eu lieu le lundi 13 mars au CTM.

7- D 132

La D132 c'est l'axe routier qui mène de l'avenue Georges Pompidou vers la commune d'Escassefort.

Cette route est fréquentée par de nombreux véhicules qui roulent souvent à vive allure.

Ce phénomène crée un danger pour les riverains des routes adjacentes qui veulent emprunter cet axe.

Il est proposé de reculer (direction Escassefort) le panneau signalétique de 70 km/h en bas de la descente puis d'installer un panneau signalétique de 50 km/h placé à 200 m du carrefour (réaménager).

8- Cimetière Bouilhats

Un habitant signale que l'écoulement des eaux de pluies est à revoir au sein du cimetière.

9- Association ACAVICOM

« L'association du bien vivre sur les coteaux Nord Marmandais » dénonce un projet sur l'installation de panneaux photovoltaïques.

Les faits, un propriétaire viticole a décidé de vendre ses parcelles de terrain à un groupe commercial qui installe des parcs de panneaux photovoltaïques.

Ce nouveau concept « dénature » le visuel sur les coteaux.

De par ces faits, l'association se bat contre ce type de projet.

M. le Maire est informé de la démarche de la société privé mais rappelle que ce dossier rentre dans le cadre du domaine du privé.

10- Route des Vignerons

Sur cet axe étroit, il est demandé par certains riverains la création de trottoir.

En effet par temps de pluie les bas-côtés sont détrempés et tout véhicule qui roule sur ces bandes herbeuses endommage les bords de route.

M. le Maire prend acte des réclamations des riverains. Une information sera faite auprès du service compétent.



11- Entretien chemin pédestre

Lors des deux précédentes fêtes de quartier, deux randonnées pédestres ont eu lieu regroupant une quarantaine personnes.

Devant ce succès, des habitants souhaitent qu'un entretien soit fait sur certains chemins appartenant à la municipalité.

M. le Maire prend acte de la demande. Une reconnaissance des chemins à entretenir sera fait au printemps prochain.

Par la suite une opération de nettoyage sera effectuée.

12- Prolongement voirie / chemin de l'école de Magdeleine

Les riverains demandent la réfection de la voie ainsi que le curage du fossé.

M. le Maire s'est rendu sur place pour constater les difficultés des riverains.



13- Devenir de l'école

Les habitants s'inquiètent sur le devenir de l'école.

La population vieillissante du quartier prend le pas sur le nombre de familles ayant des enfants.

La carte scolaire est un outil administratif de l'éducation nationale.

Par l'enregistrement de l'adresse postale, cet outil administratif permet de définir le lieu de l'établissement scolaire de l'enfant.